

Principes de cadrage du travail scientifique réflexif « collaboratif »

Texte de référence : note du ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 29 mai 2015

Nature du travail scientifique réflexif

Il est défini par la note citée en référence : chaque lauréat d'un concours bénéficiant d'un parcours adapté « *doit produire un travail scientifique, de nature réflexive. Ce travail scientifique, de nature réflexive, repose sur une situation pédagogique ou éducative mise en œuvre en responsabilité et les pratiques professionnelles qui y sont liées. Chaque fois que possible, ce travail doit s'appuyer sur des projets collectifs innovants* ».

Le travail scientifique réflexif s'ancre donc dans l'exercice de la responsabilité en école ou en établissement secondaire et concerne la pratique professionnelle au sens large (lien direct avec la classe ou dimension plus large du métier : travail en équipe, relation avec parents, partenariat, ...). Il mobilise un ensemble de savoirs d'action comme de savoirs théoriques et scientifiques, explicités par des références bibliographiques adaptées, pour identifier, analyser et interroger un problème rencontré sur le terrain, afin de dégager des perspectives d'amélioration des pratiques professionnelles.

Spécificités du TSR collaboratif

Le TSR collaboratif est réservé aux fonctionnaires stagiaires qui ont déjà réalisé un mémoire de master MEEF.

Le terme collaboratif caractérisant ce TSR renvoie à la volonté commune de plusieurs fonctionnaires stagiaires de réfléchir ensemble à une question professionnelle afin de la problématiser, d'en éclaircir les différentes facettes à l'aide des apports de la recherche, d'en éprouver par l'action les aspérités et les possibilités de mise en œuvre et d'en rendre compte de manière coordonnée et articulée

Ce TSR donne donc l'opportunité aux fonctionnaires stagiaires d'inscrire leur action professionnelle dans une dimension plurielle par la coopération et la collaboration au sein d'une équipe de professionnels dans le cadre de la participation à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs¹.

¹ Cf. à ce sujet le « Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation » qui précise, dans sa compétence n°10 « Coopérer au sein d'une équipe », les composantes suivantes : inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives ; collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation ; participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs.

Dans la mesure où les fonctionnaires stagiaires concernés ont déjà réalisé un mémoire de master MEEF, le TSR collaboratif favorise, chaque fois que possible, le réinvestissement des acquis méthodologiques et conceptuels du travail réalisé lors d'un mémoire préalable.

Compétences visées

Ce travail scientifique réflexif :

- contribue à construire l'identité professionnelle d'un enseignant capable de prendre une distance critique avec ses pratiques ;
- contribue à développer des compétences réflexives et métacognitives sur l'exercice du métier ;
- contribue à développer des compétences collaboratives dans l'exercice du métier ;
- s'inscrit dans une démarche d'évaluation, de projet et d'innovation propre à assurer un développement des compétences professionnelles ;
- s'appuie sur une recherche bibliographique scientifique.

Objets possibles de travail

La note du ministère relative aux parcours adaptés et rappelée en exergue de ce document demande de favoriser :

- *« la prise en compte des grands enjeux de la refondation de l'École et/ou la prise en charge des élèves a besoins éducatifs spécifiques, la pédagogie à l'ère du numérique, l'innovation pédagogique, la pédagogie inversée, les apprentissages linguistiques, par exemple ;*
- *le renforcement des compétences par rapport à de nouveaux contextes d'exercice du métier ou par rapport à des priorités académiques : autres cycles, éducation prioritaire, climat scolaire, coéducation et relations aux familles, laïcité. »*

Les objets possibles de travail concernent donc des thématiques transversales à toutes les disciplines (autres exemples possibles : interdisciplinarité, évaluation, accompagnement personnel, apprentissage, gestion du groupe classe, autorité, sanctions, continuité école/collège et collège/lycée, travail avec des partenaires, connaissance des publics particuliers, etc.).

Méthode de travail attendue

Une fois la constitution de groupes de 3 ou 4 fonctionnaires stagiaires souhaitant travailler sur une même thématique réalisée, le travail scientifique réflexif s'organise a priori autour de quatre parties :

1. identification, description et explicitation, à partir d'une revue succincte de la littérature, de la situation rencontrée au sein de l'environnement de travail et choisie de façon collective (se garder dans cette partie de laisser une trop large place aux dimensions descriptive et narrative et privilégier plutôt les raisons du choix et le questionnement initial du groupe) ;
2. élaboration d'une problématique permettant de bien cerner la question professionnelle que la situation choisie permet de poser ;

3. recueil d'informations et de données sur les divers terrains concernés ;
4. analyse et bilan réflexif dans la perspective du développement des compétences professionnelles en lien avec le référentiel.

Ce sont donc tant les capacités réflexives et collaboratives que la qualité du travail scientifique qui sont attendues.

Cadrage de la production attendue

Les modes possibles de restitution formelle du travail réalisé se différencient d'un écrit long de type « mémoire ». Les fonctionnaires stagiaires pourront réaliser un *poster* du type d'une communication en colloque, produire un diaporama, utiliser d'autres formes logicielles de présentation (mur virtuel, *Prezi*, etc.) ou tout autre support permettant de rendre compte de façon originale du travail réalisé.

Ces productions permettent de mettre en évidence les différentes parties énumérées dans le paragraphe « méthode de travail attendue » et la contribution de chacun des FTSG du groupe.

Accompagnement

Les étudiants bénéficient d'un accompagnement collectif au sein d'une UE par semestre pour un total annuel de 48 heures pendant lesquelles ils collaborent à la production attendue pour l'évaluation de l'UE.

Calendrier

Le calendrier annuel du travail scientifique réflexif se calque sur celui des UE mémoires des masters MEEF.

Évaluation

À la fin du premier semestre, un document d'environ quatre pages est produit et donne lieu à évaluation. Il précise les différentes caractéristiques de la production envisagée (questionnement références bibliographiques, problématisation, actions envisagées) et indique clairement l'apport de chacun dans ce travail collectif.

À la fin du second semestre, Le TSR collaboratif donne lieu à présentation devant le ou les formateurs et les autres fonctionnaires stagiaires, sous la forme d'une présentation orale de 15 à 20 minutes. Cette présentation est suivie d'une phase de questionnement de 15 minutes. L'évaluation prend en compte le document produit et la prestation orale. Cette dernière doit permettre d'identifier la part de chacun dans l'organisation et la répartition du travail.

Un document spécifique, précise les critères de ces deux évaluations.

En cas de note inférieure à 10/20 lors de l'évaluation du second semestre, le document de la page suivante est à renseigner afin d'éclairer le jury de master sur les raisons de cette notation.

**Travail scientifique réflexif « collaboratif » - S4
PV à remplir par l'évaluateur en cas de note inférieure à 10/20**

Nom et prénom de l'étudiant :	<div style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px; text-align: center;">_____ 20</div>
Parcours :	
UFR d'inscription :	
Date de l'évaluation :	
Nom-s du ou des formateurs :	

En cas de note inférieure à 10, merci d'éclairer le jury de master sur les raisons de cette notation :

Signature du ou des formateurs